

DEPARTEMENT : SAVOIE  
ARRONDISSEMENT : CHAMBERY  
Commune : NANCES

Délibération N 2017-03-02  
Nombre de membre en exercice : 10  
Présents : 10  
Votants : 10  
1 Abstention  
Date convocation : 01/03/2017

Objet : Transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu de la carte communale-

EXTRAIT  
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de NANCES.  
Séance du 7 Mars

L'an deux mil dix-sept, et le sept Mars à 20h30,

Le conseil municipal de Nances, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René BELLEMIN, Maire Adjoint.

Monsieur le Maire adjoint rappelle au conseil municipal les échéances et le cadre fixés par la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi ALUR), entrée en vigueur le 27 mars 2014.

Il précise que les communautés de communes (ou d'agglomération) existantes à la date de publication de la loi ALUR (26 mars 2014) et qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le deviennent le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de la dite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017.

Cependant, si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26/12/2016 et 26/03/2017) au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Monsieur le Maire Adjoint invite donc l'assemblée à se prononcer sur ce transfert de compétence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

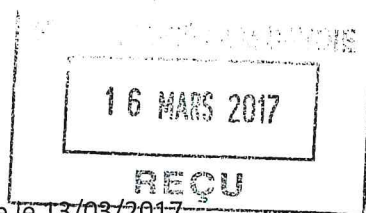
Déclare s'opposer au transfert au profit de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu de carte communale.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme.

Affichée le 13/03/2017

Transmise en Préfecture le 13/03/2017



Le Maire Adjoint,  
René BELLEMIN.

